

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**PRÉAVIS 05/2024 :**  
**Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**  
**intercommunale de Pully – Etude de projet**

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

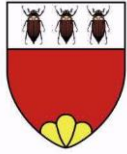
Ont participé le 25 mars 2024 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Service technique	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	M. Jean-Charles Bartolacelli Mme Johanne Raemy <i>Absent : M. Alain Batänger</i>
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Daniele Annese

## Préambule

Après une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, M. Philippe Michelet nous a présenté en détail le préavis 05/2024 et les raisons justifiant le projet de reconstruction de la STEP à laquelle notre commune est rattachée.

En résumé, la STEP a plus de 50 ans et souffre de plus en plus souvent de problèmes d'exploitation qui obligent une rénovation ou un remplacement des installations, le tout lié à l'Ordonnance sur la protection des eaux qui impose le traitement des micropolluants à toutes les STEP avec plus de 24'000 habitants raccordés, ce qui devrait être le cas à l'horizon 2030.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 05/2024 :**

### **Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**

### **intercommunale de Pully – Etude de projet**

Des études d'avant-projet ont déjà été financées via les frais de fonctionnement de la STEP. Il s'agit maintenant de franchir une étape supplémentaire et de passer aux études du projet en vue des travaux de réalisation.

Le but du préavis est donc de valider le montant de la participation de Belmont aux coûts y relatifs.

Lors de la présentation du préavis, la Municipalité a remis un dossier complet à votre Commission des finances pour consultation, et elle a répondu à toutes les questions orales des deux commissions.

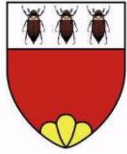
### **Enjeux financiers**

Les aspects techniques étant entièrement du ressort de la commissions ad hoc, nous nous bornerons à examiner les conséquences financières de ce projet.

En premier lieu, il convient de rappeler qu'à ce jour, l'ensemble des investissements a été supporté par la commune de Pully, qui est actuellement seule propriétaire de la STEP. Le processus actuel de gestion est régi par une entente intercommunale et la participation aux coûts à la charge de Belmont s'élève à 15%.

En outre, dans le cadre du projet, les coûts seront divisés en deux tranches, l'une imputable à la STEP proprement dite (pour un total estimé d'environ CHF 57 mios hors subventions), l'autre imputable aux surface d'utilité publique (d'un montant de CHF 5,2 mios, non éligible à subventions).

Le coût global hors subventions s'élève donc à env. CHF 61,8 mios.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 05/2024 :**

### **Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**

### **intercommunale de Pully – Etude de projet**

Quant aux frais d'étude faisant l'objet du préavis, ils s'élèvent à env. CHF 9 mios, dont seuls CHF 8,3 mios concernent exclusivement la STEP et impactent Belmont à hauteur de 15%, ce qui représente le montant du crédit demandé (CHF 1,25 mios).

Relevons à ce sujet que l'appel d'offres n'a obtenu que deux réponses, dont les montants ne diffèrent que d'environ 0,1%. Cette situation s'explique notamment par le fait que les STEP en Suisse arrivent en fin de vie en même temps et que les bureaux d'ingénieurs romands ayant les compétences et les ressources pour un projet de cette envergure sont rares.

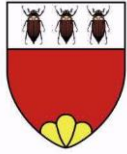
Notons toutefois que les frais d'étude ne seront pas payés entièrement en 2024, mais par tranches au fur et à mesure de son avancement. De même, si la commune de Belmont dispose bien d'un fonds constitué pour couvrir en partie les coûts de construction d'une nouvelle STEP, ce fonds n'est que comptable et ne dispensera vraisemblablement pas la commune de recourir à l'emprunt pour financer les travaux.

De plus, dans le contexte des questions orales, la Municipalité a confirmé qu'une augmentation des taxes ne sera vraisemblablement pas nécessaire pour couvrir les coûts de ce projet.

## **Analyse**

En premier lieu, il faut relever que le coût total estimé de la partie STEP (CHF 57 mios HT) est nettement plus élevé que le montant présenté lors des premières évaluations (CHF 27 mios HT). La différence est principalement due aux éléments suivants :

- dimensions de la STEP revues à la hausse en raison des débits et des charges à traiter calculées afin de couvrir les besoins jusqu'en 2060 et non plus 2030 ;
- exigences légales en matière d'épuration de plus en plus grandes ;
- augmentation générale des coûts (+ 30% sur les éléments électromécaniques et + 15% sur le génie civil).



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 05/2024 :**

### **Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**

### **intercommunale de Pully – Etude de projet**

Signalons également qu'une étude très poussée a été réalisée afin de déterminer si un raccordement à la STEP de Vidy ne serait pas plus avantageux. Ses conclusions montrent que le coût total sur 30 ans s'élèverait à CHF 134 millions, contre CHF 107 millions pour la reconstruction de la STEP de Pully. Quant aux coûts annuels comparatifs, ils ont été effectués en prenant en compte trois hypothèses. Il en ressort que le raccordement à la STEP de Vidy serait nettement plus coûteux dans chacune des hypothèses.

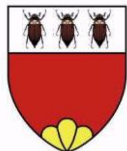
En outre, cette option représenterait une perte totale de l'autonomie communale pour les décisions relatives à la STEP, ainsi qu'un grand risque de retard dans la réalisation, entraînant la perte du droit aux subventions.

Enfin, le coût au m<sup>3</sup> de l'assainissement, comprenant l'entretien du réseau et le traitement de l'eau serait nettement moins favorable à long terme. En effet, ce coût refacturé aux ménages de CHF 71.- par mois actuellement serait identique en 2060 pour l'option Vidy alors qu'il baisserait à CHF 53.- par mois pour l'option Pully.

### **Refonte du partenariat Pully-Paudex-Belmont**

Parallèlement au projet de reconstruction, il est apparu que le mode de fonctionnement actuel basé sur une convention de 1975 n'était plus adapté à la gestion de la future STEP. Diverses options ont été étudiées, à savoir le contrat de prestation, la société anonyme de droit privé ou l'association intercommunale (AI). Au final, c'est cette dernière qui a été choisie par les Municipalités des trois communes.

Cette AI prévoirait dans ses statuts une répartition des voix évitant qu'une seule entité dispose d'une majorité décisionnelle. En effet, il faudrait obtenir au minimum 16 voix pour prendre une décision, alors que Pully ne disposera que de 15 voix. Soulignons toutefois que ces éléments ne figurent dans le préavis qu'à titre informatif et que la création de cette AI sera soumise au vote des trois Conseils communaux courant 2025.



## **RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**

### **PRÉAVIS 05/2024 :**

### **Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**

### **intercommunale de Pully – Etude de projet**

Quant au financement de la future STEP, les trois Municipalités envisagent à ce stade un modèle de propriété par étage (PPE), dans lequel l'AI financerait, posséderait et exploiterait les locaux dédiés à la STEP alors que la ville de Pully ferait de même pour les locaux dédiés aux besoins publics.

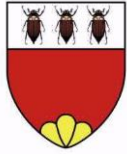
## **Synthèse**

À l'issue de l'étude approfondie du préavis, la CoFin relève les points principaux suivants :

- la STEP arrive en fin de course et doit être impérativement reconstruite ;
- les exigences légales liées à l'environnement sont de plus en plus grandes ;
- les trois Municipalités ainsi que le Canton ont analysé très précisément les options offertes en s'appuyant sur des experts spécialisés en la matière ;
- l'option de la reconstruction de la STEP présente le meilleur choix, tant en matière de coût, de maîtrise de la gouvernance que du respect des délais donnant droit à des subventions ;
- la future STEP sera un important producteur d'énergie renouvelable et le nouveau mode de rejet au lac des eaux traitées offrira une protection accrue des rives du lac et des zones de baignade ;
- le modèle foncier et de financement privilégié par les trois Municipalités est basé sur la propriété par étage (PPE) qui séparera clairement le rôle et le financement de chaque entité (l'Association Intercommunale prévue et la Ville de Pully) ;
- la Commune de Belmont dispose d'un fonds à même de couvrir (partiellement) les coûts d'une nouvelle STEP, même si elle ne pourra probablement pas se dispenser de recourir à l'emprunt pour ce faire.

## **Avis de la Commission des finances**

En fonction de ce qui précède et de la nécessité de cette reconstruction, la CoFin soutient la Municipalité dans sa démarche.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES**  
**PRÉAVIS 05/2024 :**  
**Reconstruction de la station d'épuration (STEP)**  
**intercommunale de Pully – Etude de projet**

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 05/2024** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL .....  
Président

Hannah GROSSENBACHER .....

Amélie RAMONI-PERRET .....

Sakine UÇURUM PION .....

Daniele ANNESE .....

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 18 avril 2024